

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 JUILLET 2017**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

INSTALLATION DE MONSIEUR PATRICE COMBEAU DANS LES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL

Installation de Monsieur Patrice COMBEAU dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Jean-Bernard SECQ.

MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ÉTÉ DE 2024

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE " SAUMUR VAL DE LOIRE TOURISME " - CHANGEMENT D'EXERCICE DE LA FONCTION DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal autorise que la fonction de direction générale soit assurée, non plus par la présidente du conseil d'administration, mais par une personne physique qui aura le titre de directeur général et devant être nommé par le conseil d'administration.

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - REGLEMENT

Approbation du règlement de fonctionnement de l'École Municipale des Sports, définissant les modalités d'inscription.

RUE DU GROS CAILLOU A SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – EFFONDREMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SAUR

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel, arrêtant à la somme forfaitaire et définitive de 148 019,84 € (dont 16 019,84 € à verser à la PNAS), le montant de l'indemnité due à la Ville de Saumur à la suite du sinistre survenu, le 21 janvier 2015, sur le mur de soutènement situé 81 rue du Gros Caillou à Saumur.

EXERCICE 2017 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attributions de subventions pour un montant total de 7 300 €. Annulation de subventions pour un montant de 15 452, 57 €.

EXERCICE 2017 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAUMUR AUX OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE SAUMUR HABITAT - AVENANT N° 5

Approbation du projet d'avenant n°5 de la convention pluriannuelle du 31 mars 2006 conclue avec Saumur Habitat.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention.

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – TERRAINS APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME DESCUBES – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole transactionnel, arrêtant à la somme forfaitaire et définitive de 70 000 €, le montant de l'indemnité due par la Ville de Saumur aux époux DESCUBES pour l'acquisition de leur parcelle de 811 m² sis rue des Sables, dans le cadre du projet d'extension du cimetière de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

BOULEVARD DE LA MARNE À SAUMUR - BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE MADAME MARIE-AGNÈS SOULET DE BRUGIERE - AVENANT N° 1

Décision de conclure avec Madame Marie-Agnès SOULET DE BRUGIERE un avenant au bail commercial en date du 18 décembre 1998 concernant la location de l'ensemble immobilier communal sis boulevard de la Marne à Saumur, à usage de poney-club, modifiant à compter du 1er juillet 2017 :

- le montant du loyer annuel en le portant à la somme de :

- * 7 650 € : du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
- * 8 415 € : du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019
- * 9 255 € : du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020
- * 10 180 € : du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021
- * 11 190 € : du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

- l'indexation du loyer qui interviendra au 1er juillet de chaque année à compter du 1er juillet 2022 et qui sera effectuée désormais sur la base de l'indice des loyers commerciaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant à intervenir.

CONTRAT DE VILLE – DEUXIÈME PROGRAMMATION 2017 - APPROBATION

Approbation de la deuxième programmation du contrat de ville.

Décision de solliciter pour le compte de la Ville de Saumur :

- * la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 3 000€ pour les actions n°10, 11 et 13
- * la contribution de la Communauté d'Agglomération de : 2 573 € pour les actions n°8 et 15
- * la contribution du Département de Maine-et-Loire de : 1 000 € pour l'action n°10
- * la contribution de l'État de : 8 700€ pour les actions n°8, 10, 11, 13 et 15.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes

Décision d'autoriser le financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

DÉROGATION AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS D'ÂGÉS D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS EN FORMATION

Décision d'accepter la participation des jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits "réglementés" et de déroger aux travaux interdits en vue de proposer à ces jeunes mineurs l'exercice de ces travaux à compter de la date de la présente délibération.

La présente délibération concerne les secteurs d'activité "conducteur de travaux" du service Missions Transversales et "entretien des espaces verts" du service Entretien des Espaces Publics de la Ville de Saumur,

Il précisé :

- que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables
- que les travaux sur lesquels porte la délibération, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités / fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en Annexe 1.
- que la liste du matériel par nature de travaux concernés figure en Annexe 2 de la présente délibération,
- que la présente délibération sera transmise pour information aux membres du CHSCT.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE 2017-2018

Approbation pour l'année 2017-2018, du nombre de postes en contrat d'apprentissage.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis, étant précisé que lors de sa séance du 9 juin 2017, le Comité technique a émis un avis favorable sur cette question.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Approbation des modifications suivantes :

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Attaché principal	-1	1	Attaché hors classe
Cadre de santé 1ère classe	-1	1	Cadre supérieur de santé
Rédacteur	-3	3	Rédacteur principal 2ème classe
Rédacteur principal 2ème classe	-1	1	Rédacteur principal 1ère classe
Technicien	-1	1	Technicien principal 2ème classe
Assistant socio-éducatif	-1	1	Assistant socio-éducatif principal
Educateur de jeunes enfants	-1	1	Educateur de jeunes enfants principal
Animateur	-1	1	Animateur principal de 2ème classe
Adjoint administratif principal de 2ème classe	-3	3	Adjoint administratif principal de 1ère classe

Agent de maîtrise	-4	4	Agent de maîtrise principal
Adjoint technique principal de 2ème classe	-3	3	Adjoint technique principal de 1ère classe

Transformations suite promotion interne

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint technique principal de 2ème classe	-2	2	Agent de maîtrise

Modification du tableau des emplois et des effectifs

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Attaché principal territorial (catégorie A)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois)	-2	2	Attaché principal territorial (catégorie A)	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel: Article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 - 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION	
Grade	Temps de travail	Effectif		Grade	Temps de travail
Adjoint technique principal de 2ème classe (Catégorie C)	Temps complet	-1	1	Technicien territorial (Catégorie B)	Temps complet
Adjoint Technique (Catégorie C)	Temps non complet (30h hebdo)	-1	1	Adjoint Technique (Catégorie C)	Temps complet

PERSONNEL MUNICIPAL – EMPLOIS SAISONNIERS 2017

Création des postes nécessaires au fonctionnement des services concernés.

Fixation des rémunérations.

MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO

Approbation de la mise en place à titre expérimental de l'indemnité Kilométrique Vélo (IKV) à compter du 1er septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2018, étant précisé qu'un bilan de cette application sera réalisé au cours de l'année 2018.

MODIFICATION DE L'INDICE TERMINAL DE L'ÉCHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – INCIDENCE SUR LA RÉFÉRENCE PRISE POUR LE MODE DE CALCUL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Suppression de la référence à l'indice brut terminal "1015" de la délibération n°2014/86 du 16 mai 2014, étant précisé que cette référence n'existe plus, et qu'il convient à présent de lire "indice brut terminal de la fonction publique", sans autre précision.

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SAS PACOBA ENERGIES SERVICES – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN CENTRE DE STOCKAGE D'HUILES USAGÉES – ZAC DE LA RONDE À NEUILLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage de liquides inflammables et d'huiles usagées situé Zac de la Ronde à NEUILLE (49680) par la SAS PACOBA Energies Services.

SAUMUR AGGLOPROPRETÉ – RAPPORT DU MANDATAIRE – EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport établi pour l'exercice 2016 au titre du mandat des élus représentant la Ville de Saumur au conseil d'administration de la Société Publique Locale Saumur AGGLOPROPRETE.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – INVESTISSEMENT DES COMMUNES MEMBRES

Approbation du programme de travaux et du plan de financement prévisionnel.

Autorisation donnée au Maire pour solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le fonds de concours au montant le plus élevé possible.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 23 mai au 7 juillet 2017 sous les numéros 2017/39 à 2017/93 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le mardi 11 juillet 2017
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jean Michel MARCHAND